

Les métiers du droit - Les études de droit

Le droit attire énormément d'étudiants. Passionnants et variés, les métiers du droit restent cependant difficiles d'accès, et ne garantissent pas toujours de bonnes rémunérations.

AUVERGNE

Les métiers du droit recouvrent des réalités très variées. Une partie d'entre eux est directement rattachée au service public de la justice et sont accessibles sur concours : magistrats (juges et procureurs), greffiers, personnels de l'administration pénitentiaire (surveillants notamment), personnels de la protection judiciaire de la jeunesse (éducateurs), ...

Les entreprises recrutent aussi de nombreux profils juridiques : juristes, secrétaires juridiques, ... Elles font également de plus en plus souvent appel aux conseils de cabinets d'avocats, pour éviter les risques de procès préjudiciables à la société. Enfin, d'autres professions sont rattachées au secteur du droit : commissaire priseur, expert judiciaire, conciliateur, administrateur judiciaire et mandataire liquidateur, ...

Sommaire

I- LES ETUDES DE DROIT
II- LES METIERS DU DROIT
III- LES ORGANISMES DE PREPARATION AUX CONCOURS
POUR EN SAVOIR PLUS
ADRESSES À CONNÂÎTRE

I- LES ETUDES DE DROIT

L'UFR de droit et de science politique propose aux non bacheliers le certificat de capacité en droit. Ce diplôme de niveau IV (niveau bac), est accessible en formation initiale ou continue et se prépare sur 2 ans. Il permet l'accès à des professions juridiques et administratives et sous certaines conditions l'accès aux formations longues (licence, master...). Cette UFR propose également d'autres formations (DU, licence, master, doctorat) en droit privé ou public.

UFR DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Université d'Auvergne Clermont I

41 boulevard François Mitterrand - BP 54

63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tél : 04 73 17 76 00

Fax : 04 73 17 75 75

Email : UFR-Droit@droit.u-clermont1.fr

Web : <http://www.droit.u-clermont1.fr>

. Capacité en droit

formation initiale/formation professionnelle continue

niveau obtenu : niveau IV

. Licence administration économique et sociale (AES)

formation initiale/formation professionnelle continue

. Licence droit

option : droit public ; droit privé ; science politique

formation initiale/formation professionnelle continue

. Licence professionnelle administration des établissements de santé

formation initiale/formation professionnelle continue/formation en alternance

Christian.bourgeonnier@u-clermont1.fr

. Licence professionnelle assistant juridique

formation initiale/formation professionnelle continue/contrat d'apprentissage

Nadine.bregheon@u-clermont1.fr

. Licence professionnelle droit de l'environnement

formation initiale/formation professionnelle continue

. C2i niveau 1 (certificat informatique et internet) ; C2i niveau 2 métiers du droit

UFR DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Université d'Auvergne Clermont I
41 boulevard François Mitterrand - BP 54
63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 17 76 00
Fax : 04 73 17 75 75
Email : UFR-Droit@droit.u-clermont1.fr
Web : <http://www.droit.u-clermont1.fr>

- . Master de droit public et de droit privé spécialité droit de l'administration et de la justice
option : droit et justice ; droit et administration
formation initiale/formation professionnelle continue
- . Master de droit public spécialité droit comparé et politique internationale
option : droits fondamentaux européens et comparés ; analyse et prospective internationales
formation initiale/formation professionnelle continue
- . Master de droit public spécialité droit du secteur sanitaire et social
option : droit et administration des établissements de la santé ; droit et administration du secteur social
formation initiale/formation professionnelle continue
- . Master de droit public spécialité droit, économie et gestion des collectivités territoriales
option : administration et politiques territoriales ; économie et ingénierie du territoire ; droit du patrimoine historique et culturel
formation initiale/formation professionnelle continue
- . Master droit privé spécialité droit de l'entreprise
option : droit et fiscalité de l'entreprise ; droit des affaires et droit bancaire
formation initiale/formation continue à distance
- . Master droit privé spécialité droit social
option : droit du travail ; droit de la protection sociale ; droit et gestion des ressources humaines
formation initiale/formation professionnelle continue

1) Les DU

UFR DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Université d'Auvergne Clermont I
41 boulevard François Mitterrand - BP 54
63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 17 76 00
Fax : 04 73 17 75 75
Email : UFR-Droit@droit.u-clermont1.fr
Web : <http://www.droit.u-clermont1.fr>

- . DU droit anglo-américain
- . DU droit du travail
formation professionnelle continue
- . DU droit et responsabilité médicale
formation initiale/formation professionnelle continue
- . DU droit et techniques de l'immobilier
formation professionnelle continue/formation initiale
- . DU études juridiques et politiques comparées, pays européens
- . DU initiation au droit
- . DU secrétariat juridique
formation initiale/formation professionnelle continue
- . DU services et accompagnement de la personne âgée
formation professionnelle continue/formation initiale

2) Autres formations

CNAM - CENTRE RÉGIONAL D'Auvergne

Complexe universitaire des Cégeaux - BP 161
63173 AUBIÈRE CEDEX
Tél : 04 73 40 74 99/04 73 40 74 97
Fax : 04 73 40 74 95
Email : secretariat@cnam-auvergne.asso.fr
Web : <http://www.cnam-auvergne.asso.fr>
. Diplôme du CNAM certificat de compétence droit des affaires
formation professionnelle continue

II- LES METIERS DU DROIT

Les métiers du droit sont présentés en détail (descriptif du métier, recrutement, rémunération. . .) sur le site Internet du Ministère de la justice et des libertés <http://www.justice.gouv.fr> (rubrique métiers et concours) ainsi que le calendrier des concours et les annales.

Ne sont indiqués ci-dessous que les adresses utiles (lieu d'information, d'inscription. . .) et les métiers pouvant être préparés en Auvergne.

1) Le greffier et le greffier en chef

Le greffier est un agent de la fonction publique de catégorie B. Il est placé sous l'autorité d'un greffier en chef.

Au civil et au pénal, le greffier est présent à toutes les étapes de la procédure. Technicien de la procédure, il est responsable de son respect et de son authenticité.

L'accès au corps de greffier se fait par voie de concours. Peuvent candidater les titulaires d'un diplôme national sanctionnant un premier cycle d'études supérieures (bac + 2).

Une formation initiale, sur le principe de l'alternance, propose des volets théorique et pratique en juridictions. Elle vise à préparer le futur greffier aux différents aspects de la fonction. Assurée par l'Ecole nationale des greffes (ENG), à Dijon, la formation dure 18 mois. Elle est complétée par une formation continue obligatoire de 10 jours par an pendant 5 ans suivant la fin de leur formation initiale.

Au sein des juridictions de l'ordre judiciaire, **le greffier en chef** exerce des fonctions juridiques, de gestion et d'encadrement. Le greffier en chef est un agent de la fonction publique de catégorie A. L'accès à la profession se fait par voie de concours. Un concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II (Bac + 3) ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par arrêté conjoint du ministre de la justice et du ministre de la fonction publique.

La formation est conçue selon le principe de l'alternance : formation théorique et stages pratiques en juridictions. Elle vise les divers aspects des missions juridiques, d'encadrement et de gestion. D'une durée de 18 mois, la formation est assurée par l'Ecole nationale des greffes (ENG) à Dijon.

Les candidats au concours peuvent retirer un dossier d'inscription au secrétariat du procureur de la République du tribunal de grande instance de leur lieu de résidence. A l'annonce du concours, le dossier peut être téléchargé sur le site suivant <http://www.metiers.justice.gouv.fr> "Inscriptions aux concours".

(Source : <http://www.justice.gouv.fr>)

2) Le magistrat

Pour devenir magistrat, il existe une seule et unique voie : l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) à Bordeaux. L'école forme les futurs juges, juges des enfants, juges d'instruction, juges d'applications des peines, juges d'instance, substituts du procureur de la république, ... Site Internet de l'école : <http://www.enm.justice.fr>

L'Institut d'études judiciaires de Clermont propose une préparation aux concours (voir chapitre III "préparation aux concours").

3) Le personnel de l'administration pénitentiaire ou des prisons

Les fonctionnaires pénitentiaires sont répartis en cinq catégories : les personnels de direction, les personnels de surveillance, les personnels d'insertion et de probation, les personnels administratifs et les personnels techniques.

Tous ces métiers sont accessibles par voie de concours, organisés par la direction de l'administration pénitentiaire.

Pour tout renseignement appelez le 0 800 035 709 (n° vert gratuit depuis un poste fixe).

4) Le personnel de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

La Protection Judiciaire de la Jeunesse est un service de l'Etat, Ministère de la Justice. Sa mission est de donner les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures prises par les magistrats à l'égard des mineurs et jeunes majeurs en difficulté : mesures d'investigation, d'éducation en milieu ouvert, de placement en établissement, mesure de liberté surveillée, de réparation, etc.

Les métiers de la PJJ sont variés : directeur, éducateur, agent technique d'éducation, psychologue, assistant social, infirmier, professeur technique, adjoint technique etc. La moitié du personnel exerce des fonctions éducatives au contact des jeunes.

Les dossiers d'inscription aux concours doivent impérativement être déposés auprès des directions inter-régionales. Pour l'Auvergne : 04 72 33 06 40, dirpjj-centre-est@justice.fr

5) L'assistant de justice

Les assistants exercent leur fonction auprès des magistrats des tribunaux d'instance, des tribunaux de grande instance, des cours d'appel, de la Cour de cassation ainsi qu'à l'école nationale de la magistrature. Ils agissent sous l'autorité et la responsabilité des magistrats.

Ils apportent leur concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats. Leurs attributions concernent la recherche de documentation et de jurisprudence.

Ils ne disposent d'aucun pouvoir juridictionnel : ils ne prennent en aucun cas de décision.

Pour devenir assistant de justice, il faut être titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'un niveau bac + 4. Les postulants adressent un dossier de candidature aux chefs de cour (premier président et procureur général) du lieu où il souhaite exercer. Le dossier est accompagné d'un CV, d'une lettre de motivation manuscrite et d'une copie de leurs diplômes.

(Source : <http://www.justice.gouv.fr>)

COUR D'APPEL DE RIOM

2 boulevard Chancelier de l'Hospital - BP 35
63201 RIOM CEDEX
Tél : 04 73 63 29 70
Fax : 04 73 63 23 10

6) L'huissier de justice

L'huissier de justice est tout à la fois un professionnel libéral, un juriste performant, un officier ministériel et un officier public. Ses tâches sont multiples, largement tournées vers les contacts. Il reçoit dans son étude les particuliers ou les professionnels et se déplace sur le terrain pour résoudre leurs difficultés.

Pour être nommé dans un office, il faut réussir les épreuves de l'examen professionnel d'huissier de justice, après des études de droit et après avoir accompli un stage. Il existe deux voies :

- la voie universitaire : la formation est ouverte aux titulaires d'un master 1 en droit ou d'un diplôme reconnu équivalent. Essentiellement pratique, elle comprend un stage professionnel rémunéré de 2 ans dans une étude d'huissier, doublé d'un enseignement assuré dans chaque région par la Chambre des huissiers. Il est fortement recommandé par ailleurs d'obtenir le diplôme de l'Ecole Nationale de Procédure dont les cours peuvent être suivis parallèlement au stage. À l'issue du stage, le candidat passe l'examen professionnel.

- la voie professionnelle : le candidat devra cumuler une capacité en droit ou un DUT des carrières juridiques et judiciaires ou un diplôme de droit validant deux années après le baccalauréat et dix ans d'activité professionnelle au sein d'un office, dont cinq ans en tant que clerc principal.

Pour plus d'information, consultez le site Internet : <http://www.huissier-justice.fr>

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

Cité judiciaire
16 place de l'Etoile
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 37 69 56

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

17 rue Guy De Veyre - BP 66
15017 AURILLAC
Tél : 04 71 48 10 92/04 71 48 00 89
Fax : 04 71 48 53 55

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

28 place du Breuil
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tél : 04 71 09 07 18
Fax : 04 71 09 09 85

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

BP 603
03006 MOULINS CEDEX
Tél : 04 70 28 37 43

CHAMBRE RÉGIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

Résidence Saint-Eloi
4 avenue Gambetta - BP 56
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 65 50
Fax : 04 71 48 45 23
Email : scp.eyrignac.associes@huissier-justice.fr

7) L'avocat

La profession d'avocat est une profession libérale et indépendante. Les avocats sont regroupés en barreaux, établis auprès de chaque tribunal de grande instance.

Pour devenir avocat, il faut d'abord être titulaire d'un bac + 4 en droit. Il faut ensuite réussir l'examen d'entrée en Centre Régional de Formation Professionnelle (CRFP). Cet examen peut être préparé au sein de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Clermont (voir chapitre III "préparation aux concours").

La formation en CRFP dure 18 mois. Le cycle de formation est un cycle d'insertion professionnelle se décomposant en trois grandes périodes : le projet pédagogique individuel, les enseignements fondamentaux et le stage en cabinet d'avocats.

A l'issue de cette formation, les étudiants sont soumis à l'examen de sortie : le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA). Dès l'obtention du CAPA, ils peuvent solliciter leur inscription au tableau du barreau de leur choix.

(Source : <http://www.justice.gouv.fr>)

ECOLE DE FORMATION DES AVOCATS DU CENTRE SUD (CRFPA)

40 rue de l'Ange
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 19 64 95
Fax : 04 73 19 64 99
Email : clermontferrand@avocats-efacs.com
Web : <http://www.avocats-efacs.com>

8) Le notaire

Un notaire est un officier public dont le rôle est de recevoir tous les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique.

Pour devenir notaire, il faut être titulaire d'un master pro en droit, mention droit notarial, puis choisir entre 2 types de formation, universitaire ou professionnelle :

- formation par la voie universitaire : après son bac + 4 à la faculté de droit, l'étudiant doit intégrer un master 2 de droit notarial (Bac + 5). Après l'obtention de son diplôme, il suit un stage de deux ans dans un office. Parallèlement, il suit 4 semestres d'enseignement à la faculté de droit. A l'issue de la soutenance d'un mémoire ou d'un rapport de stage, il obtient le diplôme supérieur de notariat, qui lui donne accès à la profession.

- formation par la voie professionnelle : après son master 1, l'étudiant présente un examen, avec des épreuves écrites et orales, pour intégrer un centre de formation où il suit une préparation intensive qui mêle cours théoriques, enseignements pratiques et deux mois de pré-stage. A l'issue de cette scolarité d'un an, l'étudiant obtient un diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire et va effectuer alors un stage rémunéré de 2 ans, tout en suivant des séminaires au centre de formation professionnelle. L'accès à la profession suppose que l'étudiant obtienne son certificat de fin de stage.

(Source : <http://www.justice.gouv.fr>)

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE NOTAIRES DE CLERMONT-FERRAND (CFPN)

Section locale du CFPN de Lyon
Pôle tertiaire
26 avenue Léon Blum - BP 308
63000 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 17 77 60
Fax : 04 73 17 77 61
Email : sophie.hugou@u-clermont1.fr
. diplôme supérieur du notariat (DSN)

UFR DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Université d'Auvergne Clermont I
41 boulevard François Mitterrand - BP 54
63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 17 76 00
Fax : 04 73 17 75 75
Email : UFR-Droit@droit.u-clermont1.fr
Web : <http://www.droit.u-clermont1.fr>
. Master de droit privé spécialité droit civil et notarial
option : droit notarial ; droit civil
formation initiale/formation professionnelle continue

Les chambres départementales des notaires peuvent aider les étudiants dans leur recherche de stage.

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES

10 rue du Maréchal Foch
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 29 16 66
Fax : 04 73 29 16 63
Email : chambre.puy-de-dome@notaires.fr
Web : <http://www.chambre-puy-de-dome.notaires.fr>
Du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES

13 rue Eloy Chapsal
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 00 14
Fax : 04 71 48 87 24
Email : chambre.cantal@notaires.fr
Web : <http://www.chambre-cantal.notaires.fr>
Mardi, mercredi, vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h - jeudi de 14 h à 18 h

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES

19 rue Diderot
03000 MOULINS
Tél : 04 70 44 10 30
Fax : 04 70 44 67 20
Email : c.allier@notaires.fr
Web : <http://www.chambre-allier.notaires.fr>
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES

9 impasse Michelet - BP 158
43004 LE PUY-EN-VELAY CEDEX
Tél : 04 71 02 11 29
Fax : 04 71 02 10 31
Email : chambre-haute-loire@notaires.fr
Web : <http://www.chambre-haute-loire.notaires.fr>
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (permanences téléphoniques)

9) Collaborateur de notaire

Le titulaire du BTS notariat est un collaborateur de l'office notarial. Il peut agir seul pour les actes simples, et sur instruction, pour les actes plus complexes. Il intervient sur le traitement juridique, administratif et comptable des dossiers. Il peut négocier des biens à vendre ou à louer. Il peut travailler au sein d'un office notarial, d'une chambre départementale des notaires, d'un centre de recherches, d'information et de documentation notariales et au conseil supérieur du notariat. Le titulaire de ce diplôme pourra continuer ses études en licence professionnelle métiers du notariat.

La licence professionnelle des métiers du notariat a vocation à former des jeunes qui se destinent à une carrière de juriste rédacteur d'actes au sein d'un office de notaire.

GRETA DE CLERMONT

Lycée La Fayette
21 boulevard Robert Schumann - BP 57
63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 26 35 06/0 825 00 00 42
Fax : 04 73 26 18 49
Email : greta-clermontferrand@wanadoo.fr
Web : <http://www.greta-auvergne.com>
. BTS notariat
contrat de professionnalisation/formation professionnelle continue

WESFORD (PRIVÉ)

Ecole supérieure de commerce et de management
63 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 41 32 60
Email : info@wesford.fr
Web : <http://www.wesford.fr>
. BTS notariat
formation initiale/formation en alternance

INSTITUT DES MÉTIERS DU NOTARIAT DE CLERMONT-FERRAND (IMN)

Pôle tertiaire
26 avenue Léon Blum - BP 283
63008 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 17 77 60
Fax : 04 73 17 77 61
Email : institutnotariat@laposte.net
. BTS notariat
. Licence professionnelle métiers du notariat
formation initiale/formation professionnelle continue
. diplôme des instituts des métiers du notariat
ouverture en 2011

LYCÉE DE PRESLES

Boulevard du 8 mai 1945 - BP 70310
03306 CUSSET CEDEX
Tél : 04 70 97 25 25
Fax : 04 70 97 64 84
Email : contact@lycee-presles.ac-clermont.fr /
0030051p@ac-clermont.fr
Web : <http://www.lyc-presles.ac-clermont.fr>
. BTS notariat

III- LES ORGANISMES DE PREPARATION AUX CONCOURS

CAPE SUP (PRIVÉ)

Centre d'affaires Gergovia
63 boulevard François Mitterrand
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 41 32 60
Fax : 04 73 41 32 60
Email : info@capesup.com
Web : <http://www.capesup.com>
. prépas à la licence de droit (1ère et 2e année)

INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES MICHEL DE L'HOSPITAL (IEJ)

Faculté de droit et de science politique
41 boulevard François Mitterrand - BP BP 54
63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Tél : 04 73 17 76 03
Fax : 04 73 17 75 75
Email : christiane.baroukh@u-clermont1.fr
Web : <http://www-droit.u-clermont1.fr>
. préparation aux concours d'entrée à l'Ecole de Formation des Avocats du Centre Sud (EFACS) et à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)

COURS GALIEN (PRIVÉ)

4 avenue Marx Dormoy
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 29 32 32
Fax : 04 73 29 32 33
Email : clermont-ferrand@cours-galien.fr
Web : <http://www.cours-galien.fr>
. préparation au concours de fin de première année de droit ; IEP
préparation au concours de science politique

PRÉPA JURIS

16 A cours Sablon
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 73 90 40 63
Fax : 04 73 90 40 63
Email : prepajuris@yahoo.fr
Web : <http://www.prepajuris.com>
. cours de soutien universitaire en droit
. préparation à l'examen d'entrée à l'école de formation des avocats du centre sud et à l'école nationale de magistrature (ENM)
. préparation aux concours à dominante droit privé (conseiller d'insertion et de probation, greffier...)

DES ADRESSES A CONNAITRE

Sites Internet :

<http://www.justice.gouv.fr> ; <http://www.notaires.fr> ; <http://www.commissaires-priseurs.com> ;
<http://www.cnb.avocat.fr> ; <http://www.conseil-superieur-magistrature.fr>

POUR EN SAVOIR PLUS

Fiches CIDJ :

2.51 "Les métiers du droit"

2.512 "Les études de droit"

2.513 "Avocat"

2.514 "Magistrat"

2.517 "Les métiers du notariat"

2.518 "Les métiers de l'expertise juridique et économique"